

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Soluni

PRÉSENTÉE PAR



CONSEILS FINANCIERS DE SOLUNI



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ SOLUNI SA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Soluni a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 2 septembre 2014, conformément à l'article 231-28 de son Règlement général et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Soluni.

Il complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Soluni et visée par l'AMF le 1^{er} septembre 2014 sous le numéro 14-476.

Des copies de ce document ainsi que de la note d'information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

Soluni

35, rue de Bassano
75 008 Paris

Credit Agricole Corporate and Investment Bank

9, quai du Président Paul Doumer
92 920 Paris La Défense Cedex

Natixis

47, quai d'Austerlitz
75 013 Paris

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPEL INTRODUCTIF.....	4
2	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR.....	5
2.1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOLUNI.....	5
2.1.1	<i>Dénomination sociale.....</i>	5
2.1.2	<i>Forme juridique, siège social et droit applicable.....</i>	5
2.1.3	<i>Registre du commerce</i>	5
2.1.4	<i>Constitution.....</i>	5
2.1.5	<i>Objet social</i>	5
2.1.6	<i>Exercice social</i>	5
2.1.7	<i>Durée.....</i>	5
2.2	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE SOLUNI	6
2.3	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE SOLUNI	6
2.3.1	<i>Capital social</i>	6
2.3.1.1	Actionnariat de Soluni.....	6
2.3.1.2	Capital social de Soluni	6
2.3.1.3	Contrôle de Soluni.....	6
2.3.1.4	Titres donnant accès au capital.....	6
2.3.2	<i>Droits de vote</i>	6
2.3.3	<i>Cession et transmission d'actions</i>	7
2.3.4	<i>Droits et obligations attachées aux actions.....</i>	7
2.3.5	<i>Pacte d'actionnaires</i>	7
2.3.6	<i>Gouvernance</i>	8
2.4	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE SOLUNI	8
2.4.1	<i>Direction et conseil d'administration de l'Initiateur.....</i>	8
2.4.2	<i>Commissaires aux comptes et collègue des commissaires aux comptes.....</i>	8
2.5	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ACTIVITE DE SOLUNI	8
3	PERSONNES RESPONSABLES.....	8
3.1	NOM ET FONCTIONS DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS RELATIVES A SOLUNI.....	8
3.2	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS RELATIVES A SOLUNI.....	8

1 RAPPEL INTRODUCTIF

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Soluni, société anonyme de droit français au capital de 5 599 680 euros, dont le siège social est situé 35, rue de Bassano à Paris (75 008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 544 292 (l'« **Initiateur** » ou « **Soluni** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de Constructions Industrielles de la Méditerranée, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 056 220 euros, dont le siège social est situé 35, rue de Bassano à Paris (75 008) et dont l'adresse temporaire est située au 63, avenue des Champs-Élysées à Paris (75 008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 662 043 595 (« **CNIM** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000053399, mnémonique « **COM** », d'acquérir la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-après (l'« **Offre** »).

À la date des présentes, l'Initiateur détient 1 708 633 Actions CNIM (compte tenu des 2 336 Actions CNIM acquises depuis la date de dépôt de l'Offre) soit 56,43 % du capital et 56,23 % des droits de vote de CNIM¹. L'Offre vise la totalité des Actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, à l'exclusion (i) des 59 889 Actions auto-détenues par la Société (en ce compris les 5 808 Actions gérées par Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société le 7 septembre 2012) représentant 1,98 % du capital de la Société au 28 août 2014, compte tenu de la décision de CNIM de ne pas les apporter à l'Offre, et (ii) des 20 087 Actions d'auto-contrôle détenues par Babcock Wanson Holding S.A.S représentant 0,66 % du capital de la Société au 28 août 2014, compte tenu de la décision prise par Babcock Wanson Holding S.A.S. de ne pas les apporter à l'Offre.

L'Offre porte ainsi sur un nombre total maximal de 1 239 501 Actions représentant 40,93 % du capital de la Société.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital autre que les Actions, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-476 en date du 1^{er} septembre 2014 (la « **Note d'Information** ») disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Banking et Natixis.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Crédit Agricole Corporate and Investment Banking et Natixis, en tant qu'établissements présentateurs de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur, garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

¹ Sauf précision contraire, les pourcentages de droits de vote ont été calculés sur la base des droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

2 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT SOLUNI

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Soluni SA.

2.1.2 Forme juridique, siège social et droit applicable

Soluni est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 35, rue de Bassano à Paris (75 008).

Les statuts de Soluni sont disponibles auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

2.1.3 Registre du commerce

Soluni est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 544 292.

2.1.4 Constitution

Soluni a été constituée sous forme de société anonyme au greffe du tribunal de commerce de Lisieux le 3 juillet 1995.

2.1.5 Objet social

Soluni a pour objet :

- toutes opérations portant sur l'acquisition, la gestion, la vente ou l'apport en sociétés de tous biens d'équipements, usines, installations, titres de participations, valeurs mobilières quelconques, droits sociaux dans toutes sociétés ou dans tout groupement d'intérêt économique, comprises dans son patrimoine,
- la participation directe ou indirecte ou la prise d'intérêts dans toutes opérations pouvant se rattacher aux objets précités ou susceptibles de les favoriser, soit par voie de création de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, de fusion ou d'alliance avec elles, de cession ou de location desdits biens à ces sociétés ou à toutes autres personnes physiques ou morales, de souscription, achat, vente de titres de toute nature, de part d'intérêts et de droits sociaux, de commandites, d'avance, de prêts ou de tout autre manière,
- la prestation de tous services,
- l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers et la prise de participation dans toutes sociétés détentrices de biens ou valeurs immobilières,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, agricoles ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdits objets ou de nature à en faciliter le développement.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de Soluni commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.7 Durée

Soluni a été constituée pour une durée initiale de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce, soit jusqu'au 3 juillet 2095, sauf dissolution anticipée ou prorogation

décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE SOLUNI

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Soluni figurent en annexe du présent document ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

2.3 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE SOLUNI

2.3.1 *Capital social*

2.3.1.1 *Actionnariat de Soluni*

Au 28 août 2014, les actions de l'Initiateur sont détenues à hauteur de 99,34 % par la société Arnina, société de droit luxembourgeois, le solde étant détenu par Madame Christiane Dmitrieff, Monsieur Vsevolod Dmitrieff, Madame Lucile Dmitrieff et Madame Sophie Dmitrieff.

2.3.1.2 *Capital social de Soluni*

Le capital social de Soluni est de 5 599 680 euros, divisé en 36 840 actions d'une valeur nominale de 152 euros chacune intégralement souscrites et libérées en totalité.

Les actions de Soluni sont obligatoirement nominatives.

2.3.1.3 *Contrôle de Soluni*

Soluni est contrôlée par la société Arnina S.à.r.l, société de droit luxembourgeois, elle-même contrôlée par Madame Christiane Dmitrieff. Le solde du capital d'Arnina S.à.r.l. est détenu par Madame Christiane Dmitrieff, Monsieur Vsevolod Dmitrieff, Madame Lucile Dmitrieff et Madame Sophie Dmitrieff.

2.3.1.4 *Titres donnant accès au capital*

Soluni a conclu le 30 juin 2014 un contrat de prise ferme avec des fonds gérés par Euromezzanine conseils (« **Euromezzanine** »), en qualité de souscripteurs, aux termes duquel Euromezzanine s'est engagée à souscrire à des obligations à bons de souscription d'actions (les « **OBSA** », étant précisé que les bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») sont détachables des OBSA) devant être émises par Soluni. La souscription des OBSA par Euromezzanine est intervenue le 17 juillet 2014. Toutes choses égales par ailleurs, les actions qui pourraient être souscrites au titre de l'exercice des BSA n'excéderont pas au total 11,6 % du capital de Soluni.

Les actionnaires de Soluni et les porteurs des OBSA ont conclu un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au capital de Soluni et décrit à l'article 2.3.5.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de l'Initiateur.

2.3.2 *Droits de vote*

A chaque action ordinaire est attaché un droit de vote.

Les résolutions soumises aux actionnaires sont en principe adoptées selon les règles légales applicables aux sociétés anonymes telles que définies aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

2.3.3 Cession et transmission d'actions

Les cessions et transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

La cession des actions de Soluni est soumise à un droit d'agrément statutaire donné par le conseil d'administration conformément aux articles L. 228-23 et suivants du Code de commerce.

Certaines stipulations du pacte d'actionnaires de Soluni décrites au 2.3.5 sont de nature à restreindre la cessibilité des actions.

2.3.4 Droits et obligations attachées aux actions

L'ensemble du capital social de Soluni est composé d'actions ordinaires qui disposent des mêmes droits financiers.

2.3.5 Pacte d'actionnaires

Arnina, société de droit luxembourgeois contrôlée par Madame Christiane Dmitrieff, Monsieur Vsevolod Dmitrieff, Madame Lucile Dmitrieff et Madame Sophie Dmitrieff, d'une part, et Euromezzanine, d'autre part, ont conclu le 17 juillet 2014 un pacte d'actionnaires, pour une durée maximale de dix (10) ans, ayant pour objet d'organiser les règles entre les associés de Soluni en application des principales clauses suivantes :

- *Option d'achat consentie par Euromezzanine au profit d'Arnina* : Euromezzanine a consenti au profit d'Arnina une option d'achat portant sur l'intégralité, selon le cas, des BSA ou des actions Soluni sous-jacentes en cas d'exercice desdits BSA, qui pourra être exercée entre le 5ème anniversaire et le 7ème anniversaire de l'acquisition des Blocs. Le prix sera déterminé d'un commun accord entre les parties ou par une expertise indépendante. Aucun prix de sortie garanti n'est stipulé au bénéfice des parties ;
- *Option de vente consentie par Arnina au profit d'Euromezzanine* : Arnina a consenti au profit d'Euromezzanine une option de vente portant sur l'intégralité, selon le cas, des BSA ou des actions Soluni sous-jacentes en cas d'exercice desdits BSA, qui pourra être exercée entre le 7ème anniversaire et le 9ème anniversaire de l'acquisition des Blocs. Cette option pourra être exercée par anticipation dans les cas où (i) les Actions CNIM cesseraient d'être admises aux négociations sur un marché réglementé postérieurement à l'Offre ou (ii) Soluni ou la famille Dmitrieff cesseraient de détenir directement ou indirectement le contrôle de CNIM. Le prix sera déterminé d'un commun accord entre les parties ou par expertise indépendante. Aucun prix de sortie garanti n'est stipulé au bénéfice des parties ;
- *Droit de préemption d'Arnina en cas de cession de BSA ou des actions sous-jacentes par Euromezzanine* : Arnina dispose d'un droit de préemption en cas de cession par Euromezzanine de tout ou partie, selon le cas, de ses BSA ou des actions Soluni sous-jacentes en cas d'exercice des BSA ;
- *Droit de sortie conjointe au profit d'Euromezzanine en cas de cession d'actions Soluni par Arnina ou les membres de la famille Dmitrieff* : Euromezzanine bénéficie d'un droit de sortie conjointe dans l'hypothèse où Arnina ou les membres de la famille Dmitrieff, cèderaient leurs actions Soluni. Le droit de sortie conjointe d'Euromezzanine sera total en cas de cession par Arnina ou les membres de la famille Dmitrieff de la majorité du capital ou des droits de vote de Soluni à un tiers. À défaut, il s'agira d'un droit de sortie conjointe proportionnel ;
- *Obligation de sortie conjointe au profit d'Arnina en cas de cession du contrôle de Soluni par Arnina ou les membres de la famille Dmitrieff actionnaires* : En cas de cession du

contrôle de Soluni par Arnina ou les membres de la famille Dmitrieff, Arnina pourra exiger d'Euromezzanine que cette dernière cède au tiers cessionnaire, selon le cas, tous ses BSA ou les actions Soluni sous-jacentes en cas d'exercice des BSA, aux même prix et conditions et dans le même temps qu'Arnina.

2.3.6 Gouvernance

Soluni est une société anonyme à conseil d'administration organisée conformément aux dispositions des articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTRÔLE DE SOLUNI

2.4.1 Direction et conseil d'administration de l'Initiateur

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de 3 membres :

- Madame Christiane Dmitrieff (*Président du conseil d'administration et Directeur Général*) ;
- Monsieur Vsevolod Dmitrieff ;
- Madame Lucile Dmitrieff.

Ces administrateurs sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires. L'âge limite pour exercer les fonctions d'administrateur est fixé à 100 ans par les statuts de Soluni

2.4.2 Commissaires aux comptes et collège des commissaires aux comptes

Soparex a été nommé en qualité de commissaires aux comptes le 10 juin 2013 jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Soparex demeurera en fonction jusqu'à son remplacement par un autre commissaire aux comptes par l'assemblée générale de actionnaires de l'Initiateur.

Marceau Audit a été nommé en qualité de commissaires aux comptes le 10 juin 2013 jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Marceau Audit demeurera commissaire aux comptes suppléant jusqu'à son remplacement par un autre commissaire aux comptes par l'assemblée générale de actionnaires de l'Initiateur.

2.5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE SOLUNI

Soluni est une société holding qui a pour seul actif la détention des Actions de la Société.

L'emprunt contracté par Soluni auprès du Crédit Lyonnais d'un montant de 25 874 663,51 euros au 31 décembre 2013 a été prorogé le 31 mars 2014 puis intégralement refinancé dans le cadre de la convention de crédit sénior conclue le 30 juin 2014 avec Crédit Lyonnais et Natixis d'un montant maximal total de 199 618 260 euros ayant également pour objet de financer l'acquisition des Blocs et l'Offre (voir section 1.3.1 de la Note d'Information).

3 PERSONNES RESPONSABLES

3.1 NOM ET FONCTIONS DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS RELATIVES À SOLUNI

Madame Christiane Dmitrieff, Président-Directeur Général de Soluni

3.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS RELATIVES À SOLUNI

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 2 septembre 2014 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des

marchés financiers et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée faite par Soluni visant les actions de la société CNIM. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée»

Madame Christiane Dmitrieff, Président-Directeur Général de Soluni

ANNEXES



COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE COMPTABLE
SOCIÉTÉ INSCRITE À PARIS

SOLUNI

Société Anonyme au Capital de 5.599.680 €
35 rue de Bassano
75008 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

- RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES
- RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SOLUNI
35 rue Bassano
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 13 juin 2014

SOCIETE PARISIENNE D'EXPERTISE
« SOPAREX »



Philippe GARNIER
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

SA SOLUNI
35 rue de Bassano
75008 PARIS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **SOLUNI** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Cet avis ne porte que sur les comptes de l'exercice 2013.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 13 juin 2014

SOCIETE PARISIENNE D'EXPERTISE
« SOPAREX »



Philippe GARNIER
Commissaire aux Comptes



N° 10937 * 16
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SOLUNI SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 35, rue de Bassano 75008 Paris		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 40054429200024		Néant ☐	
		Exercice N clos le, N - 1	
		3 1 1 1 1 2 1 0 1 1 3 3 1 1 1 2 1 0 1 1 2	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB AC	
Frais de développement *		CX CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF AG	
Fonds commercial (1)		AH AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL AM	
Terrains		AN AO	
Constructions		AP AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR AS	
Autres immobilisations corporelles		AT 3024 AU 3024	
Immobilisations en cours		AV AW	
Avances et acomptes		AX AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS CT	
Autres participations		CU 48760440 CV 48760440 48760440	
Créances rattachées à des participations		BB BC	
Autres titres immobilisés		BD BE	
Prêts		BF BG	
Autres immobilisations financières *		BH 778768 BI 778768 778768	
TOTAL (II)		BJ 49542233 BK 3024 49539208 49539208	
Matières premières, approvisionnements		BL BM	
En cours de production de biens		BN BO	
En cours de production de services		BP BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR BS	
Marchandises		BT BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX BY	
Autres créances (3)		BZ CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD 701149 CE 217402 483746 755313	
Disponibilités		CF 310254 CG 310254 177892	
Charges constatées d'avance (3)*		CH CI	
TOTAL (III)		CJ 1011403 CK 217402 794000 933205	
Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif *		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 50553636 IA 220427 50333209 50472413	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières cédées :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Gréances :	
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		SOPAREX Commissaire aux comptes POUR IDENTIFICATION	

(2)

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014
@internet-DGFIP

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Fichier 2014 - 136/035

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise <u>SOLUNISA</u>		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5599680)	DA	5599680	5599680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5616222	5616222
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	559968	559968
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	16542	16542
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	10703885	8138324
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1772051	2585561
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (II)	DL	24268348	22496297	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1813
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	26049664	27556223
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1440	1848
	Dettes fiscales et sociales	DY	13757	14232
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		402000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	26064861	27976116	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	50333209	50472413	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOPAREX
Commissaire aux comptes 1813
POUR IDENTIFICATION



N° 10167 * 18

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE

Février 2014 - 154 016

Désignation de l'entreprise : SOLUNI SA		Néant ☐				
		Exercice N		Exercice (N+1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	51600	8634
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	16956	9846
	Salaires et traitements *			FY	57600	57600
	Charges sociales (10)			FZ	21398	21421
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	147554	97501	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	-147554	-97501	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	2821215	2821215	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	1065	9286	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	8892	40877	
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	3089	846	
	Total des produits financiers (V)		GP	2834262	2872224	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	914657	1431366	
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		770	
	Total des charges financières (VI)		GU	914657	1432136	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	1919605	1440088	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	1772051	1342587	

(RENVOIS : voir tableau n° 2054) * Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2052

SOLUNI

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 50 333 209,05 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 1 772 050,83 €.

Il s'agit du dix-neuvième exercice, d'une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 mai 2014 par le Conseil d'Administration.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Informations sur la composition du capital

actions ordinaires	36 840	valeur nominale : 152 €
prime d'apport attachée aux actions : 152,45 € par action		

Informations sur le bilan

Valeurs immobilisées

- Participation CNIM

SOLUNI possède 829 769 actions CNIM pour un prix global de 48 760 440,07 €, représentant 27,40 % des actions CNIM. Au 31 décembre, le cours de bourse est de 91,50 € l'action, supérieur au prix de revient. L'emprunt souscrit auprès du LCL, d'un montant initial de 29 730 000 € a été prorogé au 31 mars 2014. Remboursé partiellement, il est de 25 874 663,51 € au 31 décembre. Les intérêts, au taux de l'EURIBOR majoré de 1,25%, sont de 914 655,21 €.

- Caution

En contrepartie de l'emprunt souscrit auprès du LCL, SOLUNI a déposé une caution initiale de 1 000 000 € et donné en nantissement la totalité de ses titres CNIM auprès du LCL. La caution est de 778 768,24 € au 31 décembre.

Valeurs mobilières de placement	701 149,15
---------------------------------	------------

Il s'agit des disponibilités placées en actions, SICAV monétaires et compte à terme. Tenant compte des cours au 31.12, nous avons repris partiellement la provision constituée, qui est de 217 402,98 € au 31 décembre

Passif circulant

- Dettes fiscales et sociales.	13 757,61
--------------------------------	-----------

Elles sont constituées de

provision pour congés payés	3 360,00
caisses sociales	9 535,41
taxe sur les salaires de décembre	91,00
autres impôts et taxes liés aux rémunérations	771,20

- Le compte courant non rémunéré de Madame Christiane Dmitrieff, de 402 000,00 €, a été entièrement remboursé

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

SOLUNI

Informations sur le compte de résultat

Résultat d'exploitation

- autres achats et charges externes	51 600,41	
Ce poste comporte essentiellement		
les services de comptabilité et gestion, abonnement internet pour		6 000,00
des honoraires pour		41 245,00
des autres frais bancaires pour		1 015,87
- Impôts, taxes et versements assimilés	16 956,33	
ce poste comprend la TVA pour		9 442,33
la taxe sur les salaires pour		6 736,00
la formation professionnelle et taxe d'apprentissage pour		708,00
et la taxe professionnelle pour		70,00
- Salaires et traitements	57 600,00	
- Charges sociales	21 398,04	

Résultat financier

- Produits financiers de participations	2 821 214,60	
Ce poste correspond aux dividendes reçus de sa filiale CNIM.		
- Autres intérêts et produits assimilés	1 065,00	
Ce poste comprend les dividendes et intérêts reçus des placements		
- reprise sur provisions et transferts de charges	8 892,98	
Ce poste enregistre la reprise partielle de provision pour dépréciation des placements		
- Intérêts et charges assimilées	914 656,50	
Il s'agit pour l'essentiel, des intérêts de l'emprunt, dont les intérêts courus de 175 000 €.		

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION



N° 10169 * 18

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général des
impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des continueurs)

Désignation de l'entreprise: **SOLUNISA** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD			KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG			KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	LJ			KJ	KL
		Sur sol d'autrui	M1			KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2			KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3			KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KX
		Matériel de transport *				KY	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF	
	Immobilisations corporelles en cours				IH	LI	
	Avances et acomptes				IK	IL	
	TOTAL III				LN	LO	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U	48760440	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	778768	IU	IV	
	TOTAL IV		IQ	49539208	IR	IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			QG	49542233	QH	QJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation Régie * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessons à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		IV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG		MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III	IY		NG		NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7	OW		
	Autres participations	IO		OX		OY	OZ		
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2G		
	TOTAL IV	I3		NK			2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OL			OM		

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



N° 10172 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SOLUNISA</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3024	QM		QN		QO	3024
corporelles	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III			QU	3024	QV		QW		QX	3024
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	3024	ØP		ØQ		ØR	3024
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Mat. bureau et inform. mobilier		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Emballages récup. et divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
TOTAL III		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL IV		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des versements (NP + NQ + NR)		NW		Total général des versements (NS + NT + NU)	NY	Total général des remboursements (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		SOPAR EX		
Primes de remboursement des obligations							SP		Commission aux comptes POUR IDENTIFICATION		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Form. 2014 - 136 022

N° 2056 - IMPRIMERIE NATIONALE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6AA	6AB	6AC
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6AD	6AE	6AF	6AG
	TOTAL III	6AH	6AI	6AJ	6AK
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6AL	6AM	6AN	6AO
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH
	- financières	UI	UJ	UK	UL
	- exceptionnelles	UM	UN	UO	UP
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges et décharges par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SOLUNISA		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut	A 1 an au plus	
			A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		778768	778768	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée))	UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTALUX		VT	VU
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	
		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut	A 1 an au plus	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus	
			A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	26049664	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1440	
Personnel et comptes rattachés		8C	3360	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9535	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	862	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTALUX		VY	26064861	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9718559	

N° 2057 - IMPRIMERIE NATIONALE
Février 2014 - 136 023

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

S O L U N I
Société anonyme au capital de 5 599 680 €
Siège social : 35, rue de Bassano 75008 Paris

Le tableau des filiales et des participations, au 31 décembre 2012, au sens des articles 354 et 355 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, se présente comme suit :

A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société :

1. Filiales :	C N I M en milliers d'euros
Capital	6 056
Capitaux propres avant affectation du résultat	150 253
% du capital détenu	27,40
Valeur d'inventaire	48 760
Prêts et avances consentis et non remboursés	0
Cautions et avals fournis	0
Chiffre d'affaires du dernier exercice	551 933
Résultat du dernier exercice	35 359
Dividende distribué en 2013	10 295

2. Participations :

NEANT

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations :

NEANT

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION